

UFR de Médecine d'Amiens
3, rue des Louvels
CS 13602
80036 Amiens Cédex 1
Tél 03.22.82.77.19

REGLEMENT DE SOUTENANCE DES THESES DE DOCTORAT EN MEDECINE

Code de l'Université à délivrer le Doctorat en médecine : 0801344 B

☞ Règlement de soutenance des thèses de Doctorat en médecine.....	1
1- Coordonnées du service des thèses.	3
2- Conditions nécessaires pour soutenir sa thèse.	3
21-Place de la soutenance dans le 3ème cycle des études médicales.....	3
22-Inscriptions universitaires obligatoires.	3
3-Préparer sa thèse.	4
31-Le sujet de la thèse.	4
32-Les formalités obligatoires avant la soutenance.	4
Dépôt du sujet.....	4
Dépôt des conclusions et des résumés.....	4
Dédicaces.	5
Dépôt de la thèse.	5
33-Organisation de la soutenance.	5
La date.....	5
Le jury.	5
La soutenance.....	6
Attestation provisoire.	7
Diplôme définitif.....	7

☞ - Annexes

Annexe 1 : Recommandations pour la rédaction de la thèse.....	8
1-Présentation du texte.....	8
2-Couverture et page de titre.....	9
3-Table des matières.....	9
4-Références bibliographiques.....	9
5-Tableaux.....	10
6-Figures.....	10
7-Annexes.....	10
8-Résumé et mots clés.....	10
9-4ème de couverture.....	11
Annexe n°2- rétro planning des démarches obligatoires en vue de la soutenance.....	12
Annexe n°3 Document de sujet de thèse.....	13
Annexe n°4 Document pour la fixation de date.....	14
Annexe n°5 Document pour le résumé.....	15

Règlement de soutenance des thèses de Doctorat en médecine

1- *Coordonnées du service des thèses*

Service des thèses : **Madame Danièle BARBIER**

Téléphone : 03.22.82.77.59

@ : danièle.barbier@u-picardie.fr

UFR de Médecine, Bâtiment E – RDC – Porte 3

3 rue des Louvels,- CS 13602-80036 Amiens Cedex 1

2- *Conditions nécessaires pour soutenir sa thèse*

2.1- Place de la soutenance dans le 3^{ème} cycle des études médicales

Conformément au décret n°2016-1597 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et à l'arrêté du 2 septembre 2020, la thèse nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3^{ème} semestre de formation, et au plus tard, avant la fin de la phase d'approfondissement pour les spécialités dont la durée de formation est supérieure à trois ans. Pour les spécialités dont la durée de formation est de trois ans, la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3^{ème} semestre de formation, et au plus tard, trois années après l'obtention de la validation de la dernière phase de formation.

Conformément à l'article L632-4 du code de l'éducation, la soutenance de la thèse avec succès permet la délivrance du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine par l'Université. Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins et l'entrée en phase de consolidation sous réserve de la validation de la phase d'approfondissement de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

En cas de non-soutenance ou de non validation de la soutenance à la fin de la phase d'approfondissement, l'étudiant doit impérativement reprendre une inscription administrative en année de Thèse.

2.2- Inscriptions universitaires obligatoires

L'inscription universitaire et le paiement des droits sont obligatoires pour chaque année du 3^{ème} cycle des études médicales.

Si l'interne a validé le 3^{ème} cycle des études médicales sans avoir soutenu sa thèse, il doit obligatoirement prendre une **inscription universitaire l'année de la soutenance de la thèse**, dans les temps réglementaires fixés par l'université.

L'étudiant doit se renseigner auprès du **service des thèses** sur les périodes d'inscription administrative qui vont en général de septembre à décembre. Si les droits universitaires ne sont pas acquittés, l'étudiant ne pourra soutenir sa thèse.

3- *Préparer sa thèse*

3.1- Le sujet de la thèse

La thèse est un travail de recherche ou un ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale.

Le sujet de thèse doit être préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité dont relève l'étudiant. Il est mentionné au contrat de formation.

L'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase d'approfondissement pour les spécialités dont la durée de formation est supérieure à trois ans. Pour les spécialités dont la durée de formation est de trois ans, l'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin de la dernière phase de formation.

Le Directeur de thèse doit être docteur en médecine.

Le Directeur a pour mission de guider l'étudiant sur le plan méthodologique au cours de son travail de recherche. Il peut s'appuyer sur les recommandations citées dans les annexes jointes au présent règlement afin de garantir la qualité rédactionnelle de la thèse.

Conformément à l'article L. 612-7 du Code de l'éducation, la thèse doit être un travail personnel qui constitue une expérience professionnelle de recherche.

La thèse peut être individuelle ou, si la discipline le justifie, collective. Dans le cas où la thèse résulte d'une contribution collective, le candidat doit rédiger et soutenir un mémoire permettant d'apprécier la part personnelle du travail réalisé.

3.2- Les formalités obligatoires avant la soutenance

L'étudiant doit prendre contact avec le service des thèses au moins quatre mois avant la date envisagée de soutenance afin de retirer les documents nécessaires.

➤ **Dépôt du sujet.**

Le sujet doit être déposé au service des thèses de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine **obligatoirement deux mois au moins avant la date de soutenance** de thèse envisagée. Il est dactylographié sur le document spécifique remis par le service des thèses, daté et **signé par le Directeur de thèses**, approuvé et **contre signé par le Président du jury**.

➤ **Dépôt des conclusions et des résumés.**

Les conclusions et le résumé de la thèse doivent être déposés au service des thèses **obligatoirement 21 jours au moins avant la date de soutenance** envisagée.

Les conclusions sur papier libre ne doivent pas dépasser deux pages à 1,5 interligne.

Le résumé est dactylographié sur le formulaire remis par le service des thèses de l'UFR.

Les deux documents sont signés par le Président du jury et le Directeur de thèses.

➤ Dédicaces.

Pour les dédicaces aux membres du jury, le candidat doit demander au service des thèses, les titres et distinctions à mentionner pour chaque juge. Un modèle de présentation est remis au candidat par le service des thèses.

➤ Dépôt de la thèse.

Le candidat transmet un exemplaire à chacun des membres du jury **au moins 21 jours avant la date de la soutenance et le travail de thèse** doit être déposé **en 3 exemplaires** au service des thèses **au moins 21 jours** avant la soutenance.

Ces exemplaires sont destinés à la bibliothèque universitaire. Si le travail comporte des photographies, il faut obligatoirement remettre au moins un exemplaire comportant des photographies originales, les deux autres pouvant être photocopiées.

Une clé USB sera remise au candidat par le service des thèses. Cette clé USB doit contenir le résumé en français (format Word), la thèse en texte intégral (en format PDF) et un formulaire de dépôt qui devra être complété par le candidat.

Cette **clé USB** doit être correctement renseignée et déposée en même temps que les 3 exemplaires de la thèse, au service des thèses, **obligatoirement au moins 21 jours avant la soutenance de la thèse**.

3.3- Organisation de la soutenance

➤ La date.

La date de soutenance sera fixée d'un commun accord entre les membres du jury, le service des thèses et le candidat.

Pour officialiser la date et l'heure de la soutenance, un imprimé, signé par la totalité des membres du jury, sera rendu au service des thèses, dans un délai impératif de 2 mois avant la soutenance.

➤ Le jury.

La composition du jury (y compris pour les membres invités) exclut, sous peine de vice de forme, toute personne appartenant à la famille du candidat, jusqu'au 4^{ème} degré (cf annexe 6).

3.3.1- Médecine de spécialité hormis la Biologie médicale

La composition du jury est proposée par le Président du jury au Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine qui la soumet à l'approbation du Président de l'Université.

La thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est **soutenue devant un jury présidé par un Professeur titulaire des Universités des disciplines médicales**.

• Internes anciens DES : Internes ayant passé les ECN avant 2017

Le jury doit respecter les conditions l'article de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3^{ème} cycle des études médicales, à savoir **4 membres minimum dont 3 enseignants titulaires des disciplines médicales** et parmi eux **au moins un professeur des universités des disciplines médicales titulaire**.

Ne peuvent faire partie de ces trois enseignants titulaires des disciplines médicales : les professeurs émérites, les professeurs honoraires, les professeurs conventionnés, les professeurs associés, les professeurs et maitres de conférence associé (sauf pour une thèse de médecine générale), les professeurs ressortissants de l'Union européenne, ou les professeurs étrangers. En revanche, ces enseignants peuvent siéger soit comme 4^{ème} membre, soit comme membre(s) invité(s).

• **Internes nouveaux DES : internes issus des ECN à compter de 2017**

L'arrêté du 2 septembre 2020 stipule que la thèse doit être soutenue devant un jury composé d'**au moins trois membres. Le président du jury est Professeur des Universités titulaire des disciplines médicales**. Il est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée.

A Amiens, il est précisé que **l'un des autres membres du jury doit obligatoirement être un enseignant universitaire** : professeur titulaire ou associé, maître de conférences titulaire ou associé.

3.3.2- Thèse de Biologie médicale

Pour la thèse de Biologie Médicale, le jury, **présidé par un professeur de l'UFR de Médecine d'Amiens**, doit être composé d'**au moins quatre membres, dont un professeur titulaire de pharmacie et deux enseignants titulaires des disciplines médicales** (PU-PH et/ou MCU-PH).

➤ La soutenance.

La thèse est soutenue publiquement dans la salle des thèses ou dans la salle du Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine ou de Pharmacie (la présence d'enfants en bas âge est très fortement déconseillée pendant cette soutenance). En cas de force majeure, le Doyen de l'UFR de Médecine pourra décider d'organiser cette soutenance à distance, à l'aide d'outils permettant des réunions en visioconférence. Le jury revêt les robes magistrales à l'insigne de son rang, sauf décision contraire de l'ensemble de ses membres.

La présentation orale est obligatoire, avec utilisation d'un support audiovisuel. La durée maximale conseillée de l'exposé est de 20 minutes. Le candidat répond après son exposé à toutes les questions que lui posent les membres du jury. Le Directeur de thèse peut intervenir dans la discussion.

Lors de la soutenance, le jury, s'il accepte la thèse, peut décerner une mention honorable, très honorable, ou très honorable avec félicitations du jury, selon la prestation qui porte sur la qualité du travail.

Le jury décide s'il retient la thèse pour l'attribution du prix de thèse (médecine générale ou spécialités) décerné par l'UFR de Médecine d'Amiens.

Si le jury souhaite une correction après la soutenance de la thèse, le candidat a un délai maximum de 3 mois pour effectuer ses corrections. Il remettra alors 3 exemplaires corrigés au service des thèses ainsi qu'un exemplaire à chacun des membres de son jury.

➤ **Attestation provisoire.**

Une attestation provisoire sera remise dès la soutenance avec succès de la thèse, elle est nécessaire pour l'inscription conditionnelle au conseil de l'ordre (article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine). Toutefois cette attestation n'ouvre droit à l'exercice de la médecine en France, qu'après validation complète du DES. Elle sera délivrée à la fin de l'internat pour les étudiants ayant passé l'ECN avant 2017, dès la soutenance pour les autres afin de bénéficier du statut de Docteur Junior.

➤ **Diplôme définitif.**

Les diplômes définitifs seront remis à la demande de l'étudiant auprès de leurs scolarités respectives au niveau de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine en échange des originaux des attestations provisoires.

**Règlement adopté par le Conseil de l'UFR de Médecine,
le xxx**

**Le Doyen,
Directeur de l'UFR**

Professeur Gabriel CHOUKROUN

Annexes

♦ Annexe 1 : Recommandations pour la rédaction de la thèse

Les recommandations suivantes ont pour but de guider l'étudiant et le Directeur de Thèse dans la rédaction du document. Elles sont indicatives, laissant au Directeur de thèse la possibilité de les adapter en fonction du sujet et du travail de recherche. **La thèse doit absolument être rédigé en Français.**

1- Présentation du texte

La thèse est un document qui synthétise le travail de recherche réalisé par l'étudiant. Sauf exception, **il comporte les parties suivantes :**

- Introduction
- Matériel et méthodes
- Résultats
- Discussion
- Conclusion

Il est recommandé de ne pas dépasser 50 feuilles, références et annexes comprises, hors dédicaces et remerciements. Le texte doit être imprimé en **recto-verso**, rédigé en police **Times New Roman, taille 12** avec un **interligne de 1,5**. Il doit être **justifié**. La mise en page comprend une **marge** de 2,5 cm à gauche et à droite ; 2 cm minimum en haut et 2 cm minimum en bas.

La **pagination** doit commencer dès la page de titre même si elle peut n'apparaître qu'à partir de la table des matières. Elle est continue et s'achève en dernière page, englobant annexes, illustrations et bibliographie. Les numéros sont dactylographiés en bas et à droite de chaque page.

Le texte doit être clair, concis et précis. Le terme français doit être préféré quand il existe et qu'il est explicite, plutôt que le terme anglais.

Les événements passés sont rapportés à l'imparfait ou plus souvent au passé composé. C'est notamment le cas pour les rubriques « patients et méthodes », « résultats », « discussion ».

Les abréviations sont données entre parenthèses après la première apparition dans le texte du terme écrit en entier.

Les médicaments sont identifiés par leur dénomination commune internationale (sans majuscule), éventuellement suivie entre parenthèses, lors de la première apparition dans le texte, du nom de spécialité (avec une majuscule) avec le sigle®. Le nom de vente d'un appareil porte le sigle™ et entre parenthèses le nom du fabricant et/ou du distributeur.

2- Couverture et page de titre

La page de titre comporte les mentions suivantes : le titre, concis, indique de manière précise le sujet du travail, ne dépasse pas au total 120 caractères et espaces et ne comporte pas d'abréviation.

La couverture et la page de titre indiquent :

- ◆ L'Université à laquelle appartient le candidat
- ◆ L'année de soutenance
- ◆ Le numéro de thèse communiqué par le service des thèses
- ◆ Le titre de la Thèse
- ◆ La mention diplôme d'Etat
- ◆ La spécialité
- ◆ La date de soutenance
- ◆ Le prénom et le nom en entier
- ◆ Le Président du jury
- ◆ Les membres du jury, mentionnés par ordre d'ancienneté dans le grade le plus élevé
- ◆ Le Directeur de thèse (si différent du Président)

3- Table des matières

Lisible et aérée, elle doit comporter :

- la liste des titres des chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leur pagination,
- la liste des documents annexés à la thèse.

4- Références bibliographiques

Elles sont numérotées selon l'ordre d'apparition dans le texte et présentées entre crochets. Les titres et sous-titres n'en comportent pas.

La présentation des références est conforme aux règles suivantes :

Les nom(s) et initiale(s) des prénoms de tous les auteurs sont mentionnés sauf lorsque le nombre des auteurs dépasse six, les six premiers sont cités, suivis de « et al ».

- Référence d'un article d'une revue :

Nom(s) et initiale(s) des prénoms de tous les auteurs, titre complet de l'article en langue originale, abréviation du titre de la revue conforme à celle de l'Index Medicus, année de parution, volume, première et dernière pages.

Exemple : Hollande J, Riou B, Guerrero M, Landault C, Viars P. Comparaison des effets hémodynamiques du masque laryngé et du tube oro-trachéal. Ann Fr Anesth Réanim 1993 ; 12 : 372-5.

- Référence d'un chapitre d'un ouvrage :

Nom(s) et initiale(s) des prénoms du ou des auteurs, titre du livre en langue originale, ville d'édition, maison d'édition, année de parution, première et dernière pages.

Exemple : Dalens B. Anesthésie locorégionale de la naissance à l'âge adulte. Paris : Pradel ; 1993. p. 4-5

- Référence en ligne sur un site Web :

Nom, et initiale(s) des prénoms du ou des auteurs. Nom du site. [Type de support : en ligne ou cédérom]. Lieu d'édition : nom de l'éditeur, date de publication [consulté le...]. Date ou périodicité de mise à jour. Disponible sur <adresse URL>

Exemple : HAS - Haute Autorité de santé [en ligne]. Saint Denis : Haute Autorité de santé [consulté le 26 janvier 2006]. Mis à jour le 23 janvier 2006. Disponible sur <http://www.has-sante.fr>

5- Tableaux

Les tableaux sont appelés dans le texte selon l'ordre d'apparition. Les tableaux sont dotés d'un numéro en chiffre arabe et d'un titre bref, éventuellement d'une légende concise, expliquant notamment les abréviations utilisées.

6- Figures

Les figures sont appelées dans le texte selon l'ordre d'apparition. Chaque figure (graphique, schéma, photographie) est dotée d'un numéro en chiffre arabe. Les figures empruntées à un autre travail ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord écrit de leur(s) auteur(s). La référence est mentionnée.

7- Annexes

Les principaux documents utilisés pour la rédaction peuvent être proposés en annexe. Ils seront paginés et listés à la fin de la table des matières.

8- Résumé et mots clés.

➤ Le résumé se fait sous forme structurée. Il comporte les rubriques suivantes :

- Introduction
- Matériel et méthodes
- Résultats

- Discussion
- Conclusion

Le résumé s'écrit au passé composé et/ou à l'imparfait. Il ne dépasse pas 1 700 caractères, espaces compris.

Le résumé doit être accompagné de 5 à 8 mots-clés. Les mots-clés seront établis par le candidat **sur conseil du Directeur de thèse** et de la **bibliothèque universitaire** (section santé). Les mots-clés doivent être tirés **du thésaurus MeSH** (<http://www.chu-rouen.fr/ssf/arborescences.html>)

➤ **Résumé en anglais.**

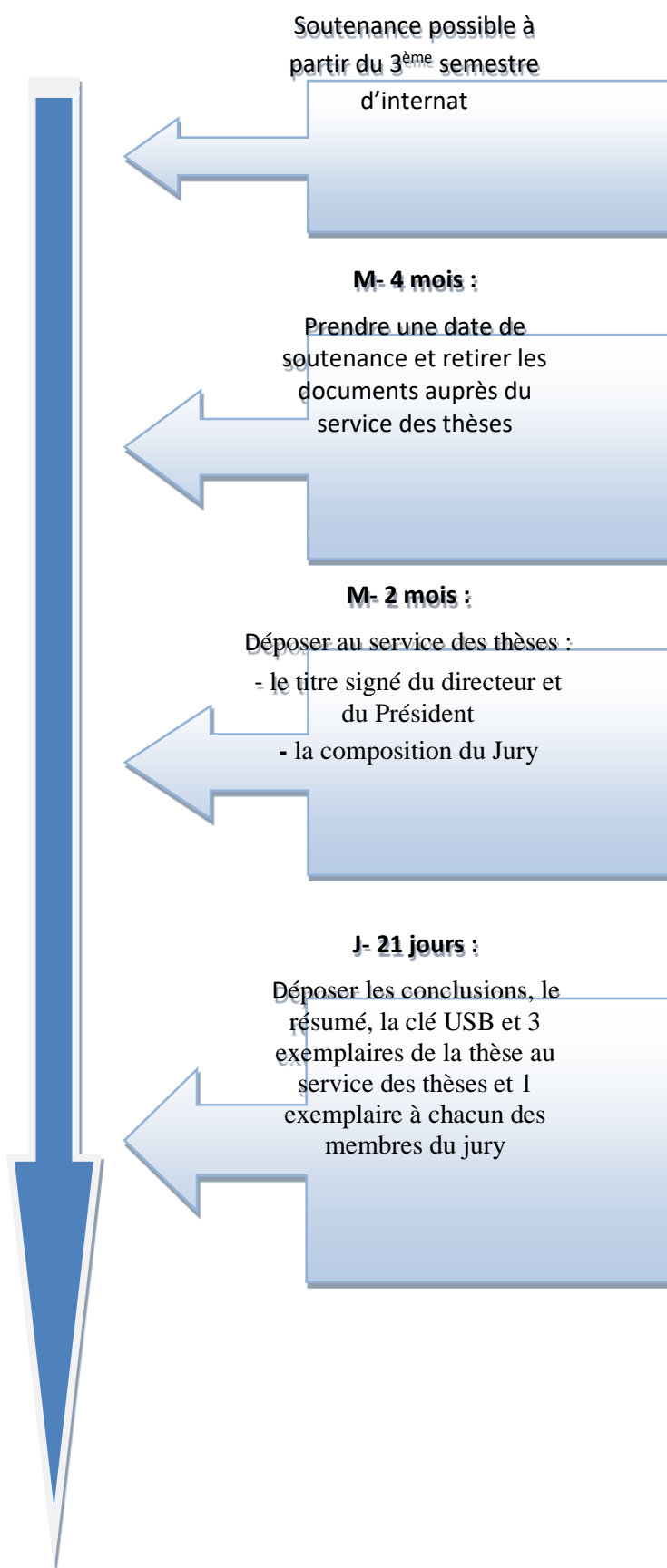
Il obéit aux mêmes critères de présentation que le résumé français (1 700 caractères, espaces compris). L'abstract structuré comporte les rubriques : Objective(s), Study design, Patients, Methods, Results, Conclusions, Keywords. Il est accompagné de la traduction des **mots-clés** en anglais.

➤ **4ème de couverture**

Au dos de la couverture, seront imprimés **obligatoirement** le titre de la thèse, le résumé en français (1 700 caractères, espaces compris), les mots clé en français, la traduction en anglais du titre, du résumé et des mots-clés.

➤ Les trois exemplaires papiers de la thèse fournis par l'étudiant pour la bibliothèque universitaire ne doivent pas être reliés avec des spirales, ni baguette amovible, pour des questions logistiques de rangement et de conservation.

♦ **Annexe 2 : Rétro-planning des démarches obligatoires en vue de la soutenance :**



Annexe n°3 Document de sujet de thèse.

Unité de **F**ormation et de **R**echerche de Médecine 3, rue des Louvels-80036 AMIESN cedex 1

NOM – PRENOM du CANDIDAT :

<u>Thèse de qualification de médecine générale</u> Résidanat 1 ^{ère} année : <input type="checkbox"/> DES Médecine Générale : <input type="checkbox"/>	<u>Thèse de spécialité :</u> D.E.S :
--	--

Date de soutenance de thèse prévue le :
--

SUJET DE LA THESE TITRE DE LA THESE
--

Nom et signature du Président du Jury	Nom et signature du Directeur de Thèse	Signature du candidat
--	---	-----------------------

Annexe n°4 Document pour la fixation de date :

Unité de **F**ormation et de **R**echerche de **MEDECINE**
3, rue des Louvels 80036 AMIENS cedex 1

SOUTENANCE DE THESE de Madame, Monsieur

Adresse électronique (*pour envoi des dédicaces*) :

FIXATION DE DATE

Date proposée par Madame, Monsieur le Professeur :



Président du jury de soutenance de thèse :

DATE	HEURE	SIGNATURE
le		

Accord de Mesdames et Messieurs les membres du jury	Signatures
Madame, Monsieur le Professeur	
Madame, Monsieur le Professeur	
Madame, Monsieur le Professeur	
Madame, Monsieur le Professeur Madame, Monsieur le Docteur	
Madame, Monsieur le Professeur Madame, Monsieur le Docteur	

Annexe n°5 Document pour le résumé :

Unité de **F**ormation et de **R**echerche de Médecine 3, rue des Louvels-80036 AMIESN cedex 1

NOM – PRENOM du CANDIDAT :

<u>Thèse de qualification de médecine générale</u> Résidanat 1 ^{ère} année : <input type="checkbox"/> DES Médecine Générale : <input type="checkbox"/>	<u>Thèse de spécialité :</u> D.E.S :
--	--

Date de soutenance de thèse prévue le :
--

RESUME :

Nom et signature du Président du Jury	Nom et signature du Directeur de Thèse	Signature du candidat
--	---	-----------------------

Annexe n° 6 : incompatibilités dans la composition du Jury

Règle des parentés et alliances

Afin de clarifier les clauses d'incompatibilité figurant dans la plupart des textes concernant la composition des jurys des concours médicaux, le Ministère de la Santé a publié le schéma ci-dessous qui a été établi, par degré de parenté ou alliance.

Soit "X" membre du jury et "Y" son(sa) conjoint(e)

Sont frappés d'incompatibilité par rapport à "X"

- outre "Y"

- au 1^{er} degré :
 - Père et mère de "X"
 - Fils et fille de "X" et leurs conjoints
 - Père et mère de "Y"
 - Enfant d'un précédent mariage de "Y"
- au 2^{ème} degré : Frère ou sœur de "X" et leurs conjoints
 - Petit-fils ou petite-fille de "X" et leurs conjoints
 - Frère ou sœur de "Y"
- au 3^{ème} degré : Oncle ou tante de "X" et leurs conjoints
 - Neveu ou nièce de "X" et leurs conjoints
 - Neveu ou nièce de "Y"
- au 4^{ème} degré : Petit-neveu ou petite-nièce de "X" et leurs conjoints
 - Petit-neveu ou petite-nièce de "Y"
 - Cousins germains de Y